

40^{ème} Congrès de l'AFC
« Éthique, régulation et comptabilités »
Paris – 20, 21 et 22 mai 2019



Après chaque crise, chaque scandale financier, les règles et les principes directeurs organisant la vie des affaires sont questionnés au même titre que la morale. Les scandales financiers sont l'occasion de s'interroger sur l'éthique des dirigeants et des administrateurs, sur la pertinence de la comptabilité financière et de l'audit ainsi que sur l'efficacité du contrôle et de l'audit interne. Enfin, les outils de management de la performance, de contrôle de gestion, par les tensions qu'ils créent, n'induisent-ils pas aussi des déviations similaires ?

Les réponses apportées aux crises et scandales sont souvent les mêmes, une condamnation - pas nécessairement suivie de sanctions - de comportements non éthiques, un débat sur la place relative de l'autorégulation par rapport à la contrainte légale et parfois une régulation accrue de ceux-ci. Ainsi en France, la loi dite de sécurité financière (loi du 1^{er} août 2003), adaptation du Sarbanes-Oxley Act et conséquence de la crise financière du début des années 2000, introduit-elle dans le code de commerce une section relative à la déontologie et à l'indépendance des commissaires aux comptes. Depuis la crise

de 2008, les contraintes prudentielles applicables aux banques et sociétés d'assurance ont été renforcées. Les enseignements liés à l'éthique des affaires se sont développés. Les organisations professionnelles comptables anglaise et française incorporent des préoccupations éthiques dans leur cursus. Ces questions sont toujours d'actualité avec la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin 2) qui instaure, entre autres, un nombre croissant de publications relatives aux rémunérations et à la parité.

Toutes les communications relatives aux champs de la comptabilité, du contrôle et de l'audit ont leur place dans cette manifestation. Toutefois, le comité scientifique du congrès encourage les chercheurs à soumettre des communications portant plus particulièrement sur les questions suivantes :

- Comment se traduisent les enjeux éthiques dans les domaines de l'audit, de la comptabilité et du contrôle ? Comment et pourquoi peut-on dire qu'un comportement est (ou n'est pas) éthique ? Et jusqu'où est-il possible de réguler ces comportements ?
- La massification des données dans le domaine de l'audit induit une évolution des méthodologies d'audit et de nouvelles questions éthiques. De manière plus générale, quelles stratégies sont mises en œuvre pour s'adapter aux évolutions des exigences des régulateurs (H3C, CNCC, AMF) ?
- Les métiers du chiffre (e.g. auditeur interne, comptable, contrôleur de gestion) avec leurs codes éthiques, leurs formations et autres certifications aspirent à se rapprocher des modèles des professions réglementées (experts-comptables et commissaires aux comptes). Si la déontologie des professionnels s'appuie sur leur indépendance, comment assurer le comportement éthique de managers soumis à l'obligation de loyauté envers leur employeur ?
- Quels sont les facteurs qui influencent la façon dont les comptables et les contrôleurs de gestion répondent aux injonctions paradoxales entre éthique et efficacité ? Comment ces derniers doivent-ils se comporter pour garantir l'intérêt général et le service commercial aux clients ? A l'heure des réseaux sociaux, de la communication instantanée, quelles limites poser au principe de transparence, un des sept principes de la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des organisations ?
- Quelles sont les conséquences sur le comportement du contrôleur de gestion d'une sensibilisation à l'éthique, de l'existence d'un code éthique ? L'environnement éthique a-t-il des implications sur la gestion, l'analyse et la diffusion des données ?
- L'éthique des comportements peut-elle et doit-elle devenir un nouvel espace du contrôle dans les organisations ?
- La formation à l'éthique est souvent présentée comme un puissant levier d'action pour réduire les déviations des professionnels comptables ou des managers. Sur quels arguments théoriques et empiriques s'appuie cette proposition ? Quelles sont aujourd'hui les stratégies de formation mobilisées ? Quelle place accorder aux valeurs, principes et règles ? De manière liée, quels rôles jouent les institutions d'enseignement supérieur dans la sensibilisation des étudiants et praticiens aux enjeux éthiques de l'audit, de la comptabilité et du contrôle ?
- Les réserves quant à l'alerte éthique en France illustre la prégnance du contexte culturel. Comment les multinationales adaptent-elles leurs règles et codes aux environnements locaux ?
- Enfin, avec l'accroissement de la pression à la publication, la recherche est de plus en plus fréquemment l'objet de déviations. Quelles sont les régulations mises en œuvre ? Existe-t-il des spécificités propres aux domaines de la comptabilité, du contrôle et de l'audit par rapport aux autres champs des sciences de gestion et plus globalement par rapport aux sciences humaines et sociales ?

Calendrier 2019

31 janvier : Date limite de dépôt des communications complètes pour le congrès (au format de la revue CCA) et ouverture des inscriptions au congrès.

15 février : Date limite de dépôt de l'état d'avancement des thèses pour le tutorat collectif (problématique, cadre théorique, bibliographie, méthodologie, résultats, difficultés).

15 mars : Retour de l'évaluation aux auteurs.

15 avril : Date limite de dépôt de la version définitive révisée des auteurs et clôture des inscriptions des auteurs.

20 mai : Journée doctorale en comptabilité, contrôle et audit à l'ESCP-Europe.

21 et 22 mai : Congrès de l'AFC à l'IAE de Paris.